



En raison de la crise du COVID-19, les informations ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées, notamment celles qui concernent le mode d'enseignement (en présentiel, en distanciel ou sous un format comodal ou hybride).

2 crédits	25.0 h	Q1
-----------	--------	----

Enseignants	Thiebaut Christophe (supplée Born Charles-Hubert) ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Le cours fait appel à des notions de droit public (première partie) et de droit privé (seconde partie). La première partie est centrée sur : - l'aménagement du territoire et l'urbanisme : plans d'aménagement, règlements d'urbanisme, permis, sanctions et mise en oeuvre des plans (expropriation); - l'environnement : le permis d'environnement; - les marchés publics : procédure de passation, sélection qualitative, régularité des offres, attribution, et exécution. La seconde partie comprend deux sections: la première est consacrée à la propriété immobilière et aux droits dérivés du droit de propriété; la seconde a trait aux rapports juridiques qui naissent de la réalisation d'un ouvrage: accès à la profession, relation maître de l'ouvrage - architecte; relation maître de l'ouvrage - entrepreneur.
Acquis d'apprentissage	<i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. L'examen est un examen oral, comportant deux questions, avec un temps de préparation. Les questions portent sur la théorie et sur des exercices simples de mise en situation. L'étudiant doit avoir ses textes (CoDT) avec lui et pouvoir les utiliser.
Méthodes d'enseignement	En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées. Le cours est donné de façon magistrale, avec des exemples tirés de la pratique professionnelle des enseignants, en privilégiant une interaction avec les étudiants.
Contenu	Le cours de droit de l'urbanisme a pour objet de donner aux étudiants une introduction au droit wallon de l'urbanisme, en deux parties. La première partie (CH Born; suppl Ch Thiebaut) aborde : <ul style="list-style-type: none"> • Les concepts (aménagement du territoire, urbanisme, développement territorial), leur définition • Les acteurs • Les schémas (SDT, SDC, SDP, SOL,...) et le plan de secteur (contenu, effets, procédure d'élaboration) • Les guides d'urbanisme (id.). La deuxième partie (Ch Thiebaut) aborde : <ul style="list-style-type: none"> • Les permis d'urbanisme et d'urbanisation (contenu, effet, procédure de délivrance) Le contrôle et les sanctions en droit de l'urbanisme
Ressources en ligne	Les ressources sont sur le site Moodle du cours.
Faculté ou entité en charge:	LOCI

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master de spécialisation en urbanisme et aménagement du territoire	URBA2MC	2		
Master [120] : bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels	BIRF2M	2		
Master [120] : bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement	BIRE2M	2		